L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN 24 AOUT 1884. Entre les rues Bienville et Conti.

FEUILLETON.

UN CRIME.

PAR

Henry Gréville

[Suite]

Il se souvint que la jeune Brequet venait pour lui demander sa protection, vraisemblablement accompagnée d'un certificat de bonnes vie et mœurs pour aller en service à Rouen, et il redevint grave.

—Que vous faut-il, mon enfant? demanda-t-il de sa voix la plus administrative.

Les yeux de Monique se levèrent vers ce puissant personnage, qui dominait de la hauteur d'un homme le sentier en contre-bas.

—Bonjour, monsieur Mahaut, répondit-elle avec sa bonne humeur un peu narquoise; peut-on monter vous parler?

M. le maire ne savait trop s'il devait permettre cette familiarité, mais Monique avait déjà passé par une des brèches ouvertes dans toutes les clôtures, pour abréger les distances, et son joli visage apparaissait encadré de roses de haies, au niveau des genoux du père Mahaut.

—Tu grimpes comme un cabri, dit-il, en redevenant bonhomme. Ça ne te sera pas d'un grand usage à la ville, mais ça dégourdit les jambes tout de même. Qu'est-ce que ta mère est venue nous conter hier? Tu veux te marier, toi? une gamine!

—J'aurai dix-sept ans à la Saint-Michel! répondit Monique en se redressant.

—La belle avance! Dix-sept-ans! Mais la plus jeune de mes filles en a dix-huit, et elles n'ont point encore en idée d'amoureux.

—Puisque Bonami me veut! dit la fillette avec un petit geste coquet, moitié raillerie à l'égard du prétendu qui "la voulait," moitié supériorité sur les filles qui n'avaient point encore été demandées.

—Le fait est que s'il te veut... fit le maire en riant, ni toi ni moi n'y pouvons rien, que toi pour te laisser faire, et moi pour te donner en mariage. Alors, c'est résolu? Tu veux t'en aller en service?

Monique fit un petit signe affirmatif.

Les alouettes chantaient au plus haut du ciel bleu, l'avoine d'un vert tendre se moirait de blanc sous les ondulations d'un vent frais qui faisait frémir les feuilles. La pluie de la veille avait été bue par le sol altéré; il n'en restait de trace que sur le feuillage plus vert et les routes où des sillons de gravier indiquaient la place des torrents de la nuit. Une gaieté et une intensité de vie extraordinaires bruissaient dans l'air chauffé par le soleil, au-dessus de la terre encore fraîche.

Le maire de Champcey regarda la jeune fiancée avec une sorte de pitié.

—Si petite, dit-il, si menue, si peu forte! Qu'est-ce que tu t'en vas faire chez les autres?

—Ce qu'on me donnera à faire, répondit-elle. C'est grand, Rouen, monsieur Mahaut?

—C'est plus grand que Champcey, fit il en riant. Ça ne t'ennuie pas de servir les autres?

—Je n'en sais rien, répondit candidement la fillette. Est-ce que c'est difficile?

—Ça dépend.

Mahaut resta pensif sur cette réponse peu compromettante.

Aux yeux des paysans de ce pays, la domesticité n'est point une situation inférieure. On le comprend d'ailleurs, aussitôt que l'on voit de près les relations entre maîtres et serviteurs. Toute l'arrogance, tous les caprices sont du côté de ceux-ci, qui se savent nécessaires et qui en abusent. Quand un propriétaire se décide à prendre à sa solde un valet ou une servante, c'est qu'il ne peut suffire à sa besogne par ses bras et ceux de sa famille; donc le serviteur supplémentaire est un rouage indispensable de l'exploitation, et, comme tel, il sait se faire valoir. De plus, les bras manquent en général, on ne peut guère remplacer un domestique qu'aux grandes époques de louerie, la Sainte Madeleine ou la Saint-Martin. De là l'indépendance de ces gens qui, en réalité, sont absolument les maîtres de la situation, car ils peuvent toujours s'en aller, alors qu'on ne peut pas les renvoyer sans s'exposer à des pertes matérielles.

Monique possédait au plus haut degré le sentiment de sa petite dignité. Si elle eût su ce que l'on entend par service domestique dans les villes, son orgueil se fût révolté. Mais elle se figurait naïvement que ses devoirs ne seraient point autres qu'ils ne l'avaient été jusqu'ici, près de madame Mahaut, par exemple, ou de tout autre propriétaire des environs.

—Eh bien, viens, dit M. le maire en redevenant digne. Ma femme a, je crois, quelque chose à te dire.

Il prit les devants comme un personnage officiel, et la fillette le suivit d'un air docile, en tournant autour de ses doigts un souple brin d'avoine.

Madame Mahaut était une bonne femme toute ronde. Il y avait beau temps qu'elle avait perdu la place de sa ceinture, et qu'elle n'en avait aucun souci. Par un miracle inexpliqué, son tablier tenait cependant autour d'elle, et, tout le jour, relevé sur son bras gauche, renfermait tour à tour les choses les plus diverses, depuis le grain pour les poules jusqu'à la pelote de laine, qui lui servait à tricoter des bas à temps perdu.

D'ailleurs, n'ayant jamais voulu quitter sa coiffe paysanne, bien qu'elle eût apporté en terres à son mari plus de cent mille francs de dot, en un temps où la terre était bon marché, elle exigeait de ses fils qu'ils portassent la blouse en semaine comme leur père, et ses filles n'avaient jamais connu d'autre coiffure qu'un petit bonnet blanc: seulement celui-ci était fait de valenciennes à un louis le mètre.

Au moment où Monique, suivant M. le maire, entra dans la grande dallée, la bonne femme apportait à deux mains un pot de lait, couvert jusqu'au bord d'une épaisse couche de crème jaunâtre.

—C'est donc toi qui t'en vas? fit-elle. Quelle drôle d'idée, mon Dieu!

—Si ma mère voulait me laisser marier tout de suite, répondit brusquement Monique, je ne m'en irais pas.

Mahaut se mit à rire.

—Pas mal répondu, dit-il.

Il s'assit au coin de la cheminée pendant que les deux grandes filles regardaient Monique d'un air un peu jaloux.

—Eh bien, dit madame Mahaut, qui n'aimait pas à perdre son temps, écoute-moi et ne me fais pas répéter.

Elle prit une grande cuiller de buis, presque plate, et se mit à écrémer le lait tout en parlant.

—Ma sœur habite Rouen; il y a quelque temps, elle m'a fait demander si je ne connaissais pas une fille du pays, pour aller servir une dame de ses amies qui est malade et qui ne peut pas quitter sa chambre depuis plusieurs années. Je ne songeais pas à toi,—qui est-ce qui se serait figuré que tu pouvais avoir envie de t'en aller! et j'ai répondu non, parce qu'on n'aime pas à envoyer dans les maisons du monde qu'on ne connaît pas, ou qu'on connaît trop bien. Mais je puis demander si cette personne est toujours dans la même idée, et si tu veux y aller, dame! je ne t'en empêche pas. Ça ferait-il ton affaire?

Il n'y avait plus de crème sur le lait; madame Mahaut posa sa cuiller de buis et attendit la réponse.

—Tout de même, fit Monique.

En pays normand, c'était un acquiescement complet; cependant la jeune fille ajouta:

—Je vous remercie de votre bonté, madame Mahaut.

—Alors j'écrirai, conclut la bonne âme. Et dis-moi, ça lui a pris comme ça, à Bonami? Il ne t'en avait jamais parlé avant?

—Jamais.

—Drôle de garçon! Il n'a jamais rien fait comme personne, dit Mahaut d'un air pensif.

—Tu vas t'ennuyer, là-bas? fit une des jeunes filles d'un air curieux.

—Peut-être bien que non, répondit Monique. Ça sera des choses bien nouvelles, et j'aurai de quoi apprendre.

—Et puis tu gagneras de l'argent, fit l'autre.

—Faudra bien, puisque c'est pour ça que j'y vais. Et dites-moi, madame Mahaut, si vous le savez, qu'est-ce qu'on me donnera de gages?

—Je n'en sais rien du tout, ma fille, tu t'arrangeras avec eux quand tu seras là-bas. Ce ne sont point mes affaires.

Après quelques mots échangés, Monique reprit le chemin de sa maison. Au coin de la place, elle hésita un instant; son cœur la poussait vers la demeure de Bonami, où elle savait devoir le trouver à cette heure; puis un instinct secret l'avertit que la nouvelle qu'elle lui apportait ne ferait point plaisir au jeune homme, et elle se dirigea de l'autre côté.

En peu de paroles, elle mit sa mère au courant de ce qui venait d'être conclu, et elle reprit sa besogne habituelle, un peu plus sérieuse que de coutume, et plus silencieuse.

Ce n'était pas que Monique se rendit bien compte du changement qui allait s'opérer dans sa vie; sa petite nature d'oiseau ne lui inspirait pas de pensées profondes. Elle avait dix-sept ans, et bien des fillettes de douze ans lui en eussent remontré pour la réflexion. Son intelligence innée la sauvait de cent folies, là où son jugement ne lui eût été d'aucun secours.

La demande en mariage qui faisait d'elle une toute autre personne et lui donnait de l'importance, lui avait inspiré d'elle-même une idée nouvelle, et la fillette se prenait désormais très au sérieux, en qualité de promise.

Que cet événement lui imposât de nouveaux devoirs, elle n'y songeait pas le moins du monde; elle y voyait au contraire une sorte de délivrance de mille sujétions auxquelles les jeunes filles sont soumises. Avec la confiance de son âge, elle considérait les appréhensions de sa mère comme les fantaisies lugubres d'une femme attristée par les chagrins d'une vie pénible. Pour elle, l'existence serait tout autre; elle éviterait les fautes comme les peines, et l'amour de son futur mari ferait pour elle du mariage la réalisation parfaite du plus beau rêve de bonheur.

Tout eût été délicieux si elle avait pu se marier tout de suite, ou pour mieux dire, au bout de six mois ou un an, comme on le fait d'ordinaire en ce pays, où les fiançailles sont longues. Restant à Champcey, courtisée par son prétendu à la face du monde, jouissant de tous les petits triomphes d'amour-propre que donne cette charmante situation d'une fiancée dont le mariage approche, elle n'eût rien eu de mieux à demander au sort.

Aller en service, c'était plus dur. Le service cependant pour elle ne présentait rien de véritablement pénible; le travail matériel des champs qui lui était familier depuis l'enfance entraînait certainement plus de fatigues.

Mais quitter Champcey, quitter sa mère et son amoureux, cela méritait bien quelques regrets, et c'est ce qui rendait Monique silencieuse.

Elle aimait le pays, la mer et la falaise; elle aimait les hautes fougères où le vent dessine des moires fugitives, en même temps qu'il soulève des embruns sur les vagues, au bas des roches; elle aimait l'eau claire des fontaines et les degrés où s'assemblent les filles des villages pour se raconter les histoires de l'endroit. Elle aimait aussi les grandes pièces de terre, où toute petite, elle avait suivi sa mère au travail des foins et de la moisson, tantôt endormie le long de la haie tapissée de fraisiers, à l'ombre des grands ormes ou d'un frêne au feuillage mobile.

Elle allait quitter tout cela; les souvenirs d'enfance voltigeaient autour d'elle comme des papillons sur une luzerne fleurie, à mesure qu'elle comprenait mieux la notion réelle du départ. Son enfance avait été rude? soit! mais c'était l'enfance, avec l'indicible grâce qu'elle attache aux moindres choses. Tout lui avait paru beau, grand, mystérieux; les trous de la falaise et les grottes de la mer qui lui avaient servi de cachettes dans ses jeux lui inspiraient toujours la même affection mêlée d'un peu de respect; elle était familiarisée avec les endroits, et les souvenirs évoqués par eux restaient empreints d'une sorte de terreur sacrée.

Sa mère aussi éveillait en elle un sentiment analogue. En regardant à la dérobée le profil encadré dans la coiffe aux bords de basin, Monique se rappelait maintenant mille choses du temps passé.

Cette mine sérieuse était douce autrefois, quand elle se penchait sur le petit "bers" où s'endormait la fillette qui marchait à peine. Ces yeux entourés de rides avaient pleuré depuis, la bouche qui souriait à l'enfant chérie avec des mots de caresse s'était figée dans une expression ferme et douloureuse, mais pourtant que de bonté sous l'apparente rudesse de cette mère!

Monique se rappelait qu'elle avait jadis entouré de ses menottes ce visage aujourd'hui si peu encourageant... Est-ce donc qu'il y aurait pour les enfants comme pour les oiseaux un temps heureux où leurs parents les aiment et les choient, puis un autre où traités en étrangers, ils se voient chassés du nid et du foyer?

Si Clémence voulait, pourtant, Monique ne partirait point! Avec un peu de l'argent que réservait pour ses vieux jours la vieille femme effrayée à l'idée de la misère possible, on pourrait se marier tout de suite, sans craindre les hasards de la vie. Mais Clémence voulait que les jeunes gens fissent leur nid eux-mêmes —Encore une idée d'oiseau, cela, et pas charitable!

Le cœur gros, retenant ses larmes, Monique pensa à Marin Bonami. C'est celui-là qui aurait du chagrin quand elle serait partie! Elle ignorait tout de l'amour, et pourtant elle sentait que le jeune homme allait vivre dans une mélancolie profonde, en attendant le jour éloigné qui les donnerait l'un à l'autre. Elle y pensa une minute, puis son esprit instable se détourna de cette méditation de choses inconnues, qui l'attristait et la fatiguait en même temps, et elle revint à elle-même.

Rouen, c'était une grande ville, et elle y verrait des nouveautés bien surprenantes, sans doute. Il devait y avoir de grands magasins, avec des étoffes, des meubles, des bijoux, des choses dont on n'a pas l'idée au village! Si la dame qu'elle allait servir était bonne, elle lui ferait des cadeaux; des rubans, des fichus, un tablier de soie, peut-être, — et plus tard... Si on lui donnait, beaucoup plus tard, quand elle serait pour se marier, — si on lui donnait une montre en or!

Se croyant fort sage, elle se moqua de cette pensée, et haussa les épaules à sa propre chimère. Une montre en or! Quelle invraisemblance! quelle absurdité! Enfin on lui donnerait bien quelque chose, elle ne savait pas quoi, — et lorsqu'elle reviendrait, quelle joie d'étaler les beaux présents qu'elle aurait reçus en témoignage de satisfaction pour sa bonne conduite! Sa mère, qui la traitait toujours comme une enfant, verrait bien que Monique pouvait être sage sans qu'on eût besoin d'être toujours à la gronder, comme elle le faisait ici.

—Monique! tu as encore oublié de donner à manger aux poules, dit Clémence d'un ton bourru. Depuis que tu as idée de mariage, tu n'es plus bonne à rien! Vraiment, tu feras bien de t'en aller!

—Là-bas, pensa-t-elle, le cœur bondissant de colère, les gens ne seront pas toujours après moi avec des paroles dures! Et puis, d'abord, je ne le supporterais pas. J'en ai assez d'être menée comme une bête avec des mots qui sont comme des coups de fouet.

Et sa pensée se tourna soudain avec reconnaissance vers Marin, qui lui avait épargné toujours tant de peine et qui ne lui avait jamais parlé qu'avec douceur.

V

Tout finit par arriver, même les réponses aux lettres qu'on a écrites longtemps auparavant.

Un jour d'août, par un grand vent qui apportait jusqu'au haut de la falaise les papillons blancs de la mer, flocons arrachés à l'écume qui s'acharnait sur les brisants, M. le maire prit le chemin qui conduisait à la mer, une lettre dans sa poche et les mains derrière son dos.

C'était jour de fougère. Les demoiselles Mahaut avec leurs amies et deux ou trois jeunes gens coupaient les hautes tiges ailées semblables à des plumes, afin de les faire sécher pour les feux d'automne. Ce travail était considéré comme une sorte de partie de plaisir à laquelle on s'invite entre amis. Madame Mahaut avait promis d'envoyer à quatre heures du cidre et de la galette pour faire la collation; Clémence et sa fille avaient été priées aussi de bonne amitié, et la faucille à la main, elles travaillaient comme les autres, Bonami s'était offert, pour être près de sa prétendue, et, à lui tout seul, il coupait de la fougère comme quatre.

La falaise était amusante à voir, avec les bonnets blancs des faucheuses, qui l'émaillaient à mi-hauteur de taches éblouissantes. On riait fort, on parlait haut, car on était loin les uns des autres; les plaisanteries n'étaient pas des plus fines, mais elles étaient franches, et tout le monde pouvait les entendre.

M. Mahaut s'arrêta un instant à regarder ce joli tableau dont le seul défaut était de faire les êtres humains ridiculement petits en face de la nature, puis il s'avança, pensant qu'après tout, les gens qui travaillaient là pour son compte avaient beau paraître gros comme des mouches, sa fougère n'en serait pas moins sèche le lendemain et rentrée le jour d'après, car ce vent-là était fait exprès pour la sécher bien vite.

—Voilà papa qui apporte la galette! s'écria l'aînée des demoiselles Mahaut en apercevant son père.

M. Mahaut fit un signe négatif; alors tous les bras s'arrêtèrent, toutes les échines penchées se redressèrent, et abritant leurs yeux de la main, tous les travailleurs regardèrent cet homme étonnant qui venait jusque-là sans prétexte et pour le seul plaisir de les voir.

Il s'approcha sans se laisser troubler par la curiosité générale, et descendant à travers les cailloux avec beaucoup de noblesse, il se dirigea vers Monique, qui le regardait avec plus d'attention encore que tous les autres.

—Pourquoi me regardes-tu comme cela? dit-il à la jeune fille qui rougit; tu vois bien que j'ai les mains vides; la galette va venir, sois tranquille, tu n'y perdras rien....

L'envie de rire et de taquiner un peu Monique céda le pas au sentiment de sa dignité administrative. Instinctivement, il se redressa, pendant qu'il cherchait dans la poche de son gilet la lettre qu'il montra avec une certaine emphase.

—Ton destin est là dedans, Monique Brequet, dit-il; tâche, mon enfant, que je n'aie jamais à me repentir de m'être mêlé de tes affaires.

Monique ne répondit mot; elle regardait la lettre où était contenu son destin. Marin, qui n'était pas loin, avait pâli, mais, se raidissant, il s'était contraint à rester debout sur la pente abrupte, quoique ses jambes tremblassent sous lui.

—Ma belle-sœur m'écrit, reprit M. Mahaut, qu'elle s'est informée auprès de la personne dont je t'avais parlé. C'est madame Dunois; son mari est directeur d'une banque de commerce et d'escompte.

Il s'arrêta pour peser l'effet de ses paroles imposantes, mais personne ne se rendait compte de ce que pouvait être la situation sociale d'un directeur comme celui-là. Cependant le mot directeur faisait bien, et les visages prirent une expression recueillie. Monique écoutait toujours, sa jolie petite figure en l'air.

—Elle ne peut guère marcher que de son fauteuil à son lit; voilà plusieurs années que cette pauvre dame est infirme; elle supporte son mal avec une patience admirable, paraît-il, et digne des plus grands éloges. Tu seras chargée de t'occuper d'elle, de la servir, de veiller à ses moindres désirs; elle a besoin d'une personne douce et honnête; nous t'avons recommandée comme telle, Monique; j'espère que tu feras honneur à notre recommandation.

Le moment était solennel. Tous les bonnets blancs qui parsemaient la falaise s'étaient maintenant groupés autour du maire, un peu en dessous, de sorte qu'il dominait littéralement la situation. Un murmure d'approbation salua la fin de son discours.

—Je ferai de mon mieux, monsieur Mahaut, répondit Monique.

Le maire inclina la tête en signe de satisfaction.

—Et quand faudra-t-il que je parte? demanda la jeune fille d'une voix légèrement émue.

—Le plus tôt possible. C'est demain samedi. Il faudrait partir lundi.

Monique baissa les yeux et sembla réfléchir. Le vent jouait avec les monceaux de fougère déjà à demi desséchée, et faisait de temps en temps claquer le coin d'un tablier ou les brides d'un bonnet. On attendait la réponse de la fillette.

—C'est bien, monsieur, je partirai, dit-elle. Je vous remercie.

—Voici la galette qui arrive! s'écria une voix juvénile.

La galette et le cidre arrivaient en deux paniers, portés chacun par une femme robuste; on les entoura, et Monique fut oubliée.

Clémence et Marin étaient restés à leurs places, muets et graves. La jeune fille se tourna vers eux.

—Eh bien, dit-elle, c'est décidé.

Clémence ouvrit la bouche pour parler, puis elle la referma sans avoir rien dit, et se retournant, elle coupa d'un air distrait quelques tiges de fougère.

Marin fit deux pas.

—Viens-t'en avec moi, dit-il. Si tu pars lundi, nous avons à causer. Voilà assez d'ouvrage pour un jour.

Il prit la main de Monique et l'entraîna vers le bas de la falaise.

—Hé! les amoureux, venez prendre votre part de galette, dit mademoiselle Mahaut l'aînée, en les voyant s'écarter.

—Merci bien, mademoiselle, nous n'avons pas faim, répondit le jeune homme sans s'arrêter.

Ils descendirent jusqu'au bas, si loin qu'ils semblaient, aux yeux de ceux qui étaient restés à mi-côte, n'être plus que des points mouvants, et s'assirent à l'extrême limite de la terre, là où les rochers couverts de perce-pierre, sont inondés à chaque grande marée.

Une aiguille de granit les cachait à la vue des travailleurs; ils restèrent là silencieux, l'âme débordant de sentiments qu'ils ne pouvaient exprimer, pendant que Clémence, qui les avait suivis du regard, tant qu'elle avait pu les voir, se demandait si c'était bien réel, et si alors qu'elle croyait avoir tout fait pour la conserver encore, sa fille avait déjà cessé de lui appartenir.

—Alors, tu t'en vas? dit Marin à sa promise sans la regarder.

Il avait quitté sa main et s'était assis à un pas d'elle, de façon que les yeux de Monique fussent contraints de tomber sur lui.

—Tu le vois bien, répondit-elle en se détournant.

A continuer.

AUX CITOYENS DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Département des renseignements et des accommodements du Centenaire du Coton et de l'Exposition Universelle de l'Industrie, 74 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1884.

Le seul problème non résolu relativement à la prochaine Exposition Universelle de l'Industrie et à son succès assuré, dont la population de notre ville doive bénéficier, est le manque d'hôtel, de logement pour les milliers de personnes qui seront ici du 1er décembre 1884 au 31 mai 1885; et, c'est afin de pourvoir à ce logement et à ces indispensables besoins, à des prix modérés, que la Direction a créé ce Bureau de renseignements.

Nos citoyens sont priés d'aider à trouver du logement aux visiteurs, en dehors des hôtels et des autres institutions publiques de la ville, pour les six mois que durera l'Exposition; et cela peut se faire aisément si les personnes qui ont des chambres vacantes dans leurs demeures veulent prendre à des conditions faciles des pensionnaires ou des locataires venant de toutes les parties du globe; ils contribueront ainsi au succès complet de l'œuvre. Presque chaque famille peut prendre une ou plusieurs personnes, et des chambres pourront se louer là où se prendront les repas. Un recensement se fera dans toute la ville, des casernes aux dernières limites de Carrollton, par des hommes entendus, pourvus de listes destinées à recueillir tels renseignements qui pourront être fournis à ce bureau de nature à assurer l'ordre et le succès. Les citoyens sont priés de renseigner ce bureau, de faire savoir s'ils désirent recevoir des locataires et des pensionnaires.

Tous les bureaux de renseignements, approuvés par ce département, seront classés en sous-districts et mis rapidement en communication avec le bureau principal, par télégraphe, téléphone ou par un service de messagers, afin de pouvoir rendre promptement service aux étrangers.

Des bulletins de renseignements seront publiés tous les jours. Ainsi donc, les personnes offrant un logement convenable, à des prix modérés, peuvent compter pendant les six mois, sur un patronage constant; mais il est entendu que les prix demandés tout d'abord, ne varieront jamais. Si ces prix étaient trop élevés, ils ne figureraient pas sur les bulletins.

Il est entendu que les renseignements fournis au public par ce Département seront gratuits.

Il faut espérer que le peuple de la Nouvelle-Orléans se montrera à la hauteur de sa réputation universelle d'hospitalité, en ne donnant aucun motif de récrimination. On est instamment prié de donner son concours à l'œuvre afin que les personnes visitant la Nouvelle-Orléans soient encouragées à prolonger leur séjour parmi nous et contribuent pour une large part à notre prospérité matérielle.

De plus amples renseignements et des listes peuvent s'obtenir à ce bureau, dans le bâtiment de l'Exposition 74 rue Baronne.

B. T. WALSHE,
Chef du Département.

Approuvé: E. A. BURKE,
Directeur Général.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

9—Les demandes d'espace, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droit d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé........

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées...... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes......

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel......

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition ....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE.
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance aussitôt que possible, avec le Directeur Général...... (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur Général aux Commissions étrangères...... Des formes imprimées conformes à ces règlements, seront fournies gratis........

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé: ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Rapport au 5me Groupe.

A M. le vicomte Paul d'Abzac,
Consul Général, Commissaire de la République française.

Monsieur le Commissaire.

Le 5me Groupe comprend l'industrie textile, les vêtements et accessoires et se divise en cette classe, dans l'ordre suivant:

Classe 501—Fil et tissus de coton;
502—Fil et tissus de lin, chanvre, etc.
503—Laine filée et tissus de laine;
504—Laine et tissus de laine ordinaire;
505—Soie filée et tissus de soie, etc.;
506—Châles de laine, cachemires, soie, etc.;
507—Dentelles, tulles, broderies, garnitures;
508—Bonneterie, linge de dessous, accessoires d'habillements;
509—Vêtements des deux sexes, chapeaux, coiffures en tout genre, fleurs artificielles, cheveux etc.
510—Bijouterie et pierres précieuses;
511—Armes portatives, équipements de tir et de chasse;
512—Attirail de voyage et équipages de campement;
513—Jouets dans toute leur variété.

Après avoir soumis à un sérieux examen tous ces articles, le Comité est unanimement arrivé à la conclusion qu'à l'exception du fil de coton (ce pays étant, comme on sait, la patrie de ce textile) pour lesquels elle pourrait être exposée avec fruit par nos compatriotes.

Le Comité croit, cependant, devoir désigner, d'une manière spéciale, les classes 505, 507, 509, 510, 513; mais il est d'avis que notre industrie aurait tout à gagner à être représentée dans son ensemble.

Son opinion s'appuie sur les considérations suivantes:

Les Etats-Unis, qui ont à leur actif tant d'inventions merveilleuses, sont loin abandonner à l'Europe—et particulièrement à la France—le soin de faire la mode, c'est-à-dire d'organiser la vogue d'objets d'usage personnel. Cette réflexion peut s'appliquer—à peu d'exceptions près—à toutes les parties du vêtement, depuis la chaussure jusqu'au chapeau; elle peut aussi s'étendre à toutes les variétés de bijoux et d'ornements.

La fabrication américaine comprend, dans une certaine mesure, tous les articles de commerce; mais dans la catégorie d'objets qui nous occupe, elle cherche peu à créer; elle s'en tient d'ordinaire à l'imitation, et c'est l'industrie française qui lui sert le plus souvent de modèle.

Ce sont donc, en général, les idées parisiennes qui déterminent, dans ce pays, la façon de se vêtir et de se parer; et cette observation a trait, non seulement au dessin, à la coupe, mais aussi aux textiles employés dans les modes. Tel tissu ou tel matériel de fabrication en usage à Paris obtiendra, par ce seul fait, les préférences de l'acheteur.

De ce qui précède nous concluons que nos produits nationaux trouveront à l'Exposition un public sympathique, disposé à devenir notre client, **si nos prix lui conviennent.** Et c'est à dessein que nous soulignons cette phrase; car c'est sur le terrain du bon marché qu'a lieu la grande lutte entre les nations concurrentes. La masse des acheteurs recherche aujourd'hui beaucoup plus l'effet, l'apparence, que la valeur réelle et les conditions de durée; ce qui n'exclut pas bien entendu, l'écoulement, en quantités moindres, des articles supérieurs.

Nul n'ignore que nos produits réunissent, à un degré qu'on n'a pas atteint ailleurs, ces qualités intrinsèques: le goût, l'élégance, le fini. Leur mérite est incontesté, et ce n'est point la comparaison que nous craignons pour eux. C'est donc au point de vue du prix qu'il faut examiner les probabilités de succès de l'industrie française.

S'il ne s'agissait, dans l'Exposition Universelle de la Nouvelle Orléans, que de la clientèle des Etats-Unis, nous redouterions, il faut bien l'avouer, la concurrence américaine protégée par les droits excessifs que l'on connaît; mais, nous le répétons après d'autres—car l'on ne saurait trop insister sur ce fait—cette Exposition a pour principal objectif les Indes Occidentales, le Honduras, le Mexique et les autres républiques hispano-américaines, que des communications rapides, de création récente, ont considérablement rapproché de la Vallée du Mississippi.

Or, il y a là de vastes champs d'opérations, de sérieux débouchés à ouvrir ou à développer.

A peine nés à la civilisation, la plupart de ces peuples n'ont encore que les richesses naturelles de leur sol; leur industrie, leurs manufactures, sont à l'état embryonnaire ou dans l'enfance. Pour les nations plus avancées ces régions fécondes offrent un monde d'acheteurs et des transactions profitables, grâce aux ressources de ces nouveaux clients et à leurs goûts de luxe.

Le commerce américain, qui voit dans ces pays ses tributaires naturels, ne s'est point trompé sur l'importance de ces marchés. Déjà des efforts intelligents ont frayé la voie et noué bien des relations.

L'Exposition, en attirant en foule les habitants de ces contrées tropicales, complètera le travail de propagande.

Avec un esprit de libéralité, avec une ampleur de vues dont il faut leur savoir gré, les Américains convient l'Europe à participer à cette bonne fortune. Nos compatriotes manqueront-ils au rendez-vous?

A l'égard de ces pays, nos industriels se trouveront, avec tous leurs concurrents, sur un pied d'égalité devant les droits de douane.

La victoire restera donc aux plus entreprenants, surtout aux plus habiles, et nous croyons nos compatriotes trop pénétrés de leur valeur pour se considérer inférieurs à leurs adversaires.

Déserter la lutte dans ces conditions, ce serait abdiquer et se priver bénévolement d'une occasion de triomphe.

Veuillez agréer, M. le Commissaire l'assurance de nos respects.

F. TUJAGUE, Président.
ARTHUR DURIEU. Secrétaire.

Médaille d'Or. Paris 1878. Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

1janv—

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Calais, Lille Reims Epernay, Louviers, Arras, Bayonne, Besançon Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier La Rochelle, Sedan, Toulouse, Périgueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de la Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord. Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM. Clavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Bilot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Person—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clamageran—Sénateur.
Cordier—Sénateur.
Paul Bert, Henri Chavoix, Clemenceau, Mgr Freppel, Tony Revillon, Rouvier, Baron de Soubeyran, Spuller, Wilson — Députés.

Félix; Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Caubert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Crémieux. A. Pascal, Charles Bal. Dubon, Général Victor Haignan, De Molinari, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Comité Consultatif du 6me Groupe—Arts Industriels.

A Monsieur le Vicomte Paul D'Abzac, Consul Général et Commissaire de la République Française à l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de vous rapporter, qu'à une réunion du Groupe 6 des Arts Industriels, tenue le mercredi 30 courant, à laquelle ont été présents Messieurs A. Schreiber, Léon Hachtman, Capt. Lepère, E. A. Roche decker, (Messieurs Ed. Siddle et E. Sturgis absents) il a été fait et avec; le Comité a décidé de recommander aux divers exposants les articles suivants:

1° Classe 601—Appareils en usage dans la manufacture du tabac.

2° Tous les articles contenus dans la classe 603, sans exception.

3° Pour la classe 604: Procédés et applications en usage dans la manufacture des produits chimiques, savons et chandelles.

Procédés et appareils en usage dans la manufacture des essences, des vernis et des articles faits en caoutchouc et gutta-percha.

Procédés et appareils des usines à gaz.

Procédés et appareils en usage dans les étuves de tanneries et les préparations de cuir.

Procédés et appareils dans la verrerie et dans la manufacture de porcelaine, de poterie et de faïence.

4° Pour la classe 605. Machines hydrauliques pour pomper l'eau etc., machines hydrauliques, roues de puits, turbines, balancines hydrauliques.

Accumulateurs et moteurs hydrauliques.

Machines à vapeur, bouilloires, générateurs et appareils y attenant.

Appareil pour condenser la vapeur.

Machines mises en mouvement par l'évaporation de l'éther, du chloroforme, de l'ammoniac et par une combinaison de gaz.

Machines mises en mouvement par le gaz, air chaud, et l'air comprimé, machines à vent panaémones.

5°. Toutes les articles contenus dans la classe 607 sans exceptions.

6°. Pour la classe 608, appareils employés dans la préparation de matières pour le tissage, moulins à ourdir, machines à dévider, à démêler et à carder pour les métiers. Métiers à la main et métiers mécaniques, pour la manufacture des tissus unis.

Métiers de chaîne, trame et les différentes machines de préparer les bobines pour tisser.

7°. Pour la classe 609—Outils pour découper les matériaux et en cuir pour vêtements et souliers.

Machines pour faire clouer et visser les bottes et les souliers.

Machines pour l'application du caoutchouc.

8° Pour la classe 610—Plans, modèles, dessins, voiture, etc., chemins permanents, arrangements de station.

Pièces détachées, ressorts, tampons, freins, écluses, traverses, rails, essieux, etc.

Freins automatiques pour trains de fret, serre-freins, pour trains, indicateurs de vitesse et de distance.

Appareils pour chemin de fer atmosphériques, voies permanentes pour chemin de fer urbain, etc.

9° Tout le contenu de la classe 611 des navires, plans et appareils pour relever les navires coulés ou ensablés, et esquisses des modèles, des systèmes de constructions navales et matériaux pour le gréement des navires.

10° Tout le contenu de la Classe 613, l'exception des machines pour estampille et brunissage.

11° Pour la Classe 614. Matériaux et produits de la manufacture des pulpes pour faire le papier, de bois, paille, bagasse, alfa et toutes espèces de fibre servant au papier.

Appareils pour faire le papier à la main et à la machine; appareils pour presser, glacer, tremper, bosseler et rayer.

Machines à couper, rogner et étamper le papier, etc.

Appareils pour blanchir et teindre et pour la préparation du papier et des tissus.

Machines à graver des cylindres pour imprimer.

Machines et appareils employés dans la typographie, la stéréotypie, l'impression en taille douce, les épreuves, lithographiques et la lithographie, la chalcographie, etc.

12° Pour la Classe 615. Machines à faire des boutons, des épingles, des enveloppes, des plumes.

Machines à empaqueter et à brosses.

Machines à cartes à capsules, à cacheter et marquer des marchandises, à boucher des bouteilles, etc.

Machine à relier les livres, machine pour écrire.

13° Tous les articles contenus dans la classe 617 sans exceptions.

14° Pour la classe 618 appareils et produits des procédés en usage pour la conservation du bois. Appareils et instruments pour l'essaie des matériaux de construction.

Appareils et machines employés pour fondations, pilotis, ponts et appareils pneumatiques.

Machines de desséchement, appareils en usage dans les travaux hydrauliques des ports de mer, canaux et rivières etc.

Appareils pour la distribution de l'eau et du gaz.

Appareils pour l'entretien des chemins, plantations, rues, pavage, etc.

Modèles, plans et dessins des travaux publics, ponts, viaducs, aqueducs, égouts, écluses, barrages, etc.

Appareils en usage dans les travaux de santé publique.

15° Tous les articles contenus dans la classe 619 sans exception, de plus le comité approuve la motion faite par Monsieur Generelly pour le transport des navires, et également exprime le vœu que le comte Ferdinand de Lesseps soit cordialement invité par l'intermédiaire de Monsieur le Consul Général et Commissaire de la République Française, à bien vouloir honorer de sa présence l'ouverture de l'Exposition Universelle et solliciter des plans du Canal de Suez et de Panama et tout autre objet d'intérêt.

Le tout est respectueusement soumis.

Pour le Comité,
A. E. SCHEIDECKER,
Vice-Président du Groupe 6, des arts industriels.
Nouvelle Orléans, 2 août 1884.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU qu'en vertu de la section 3049 des Statuts Révisés de cet Etat et sur la prière du Bureau de Santé de cet Etat, j'ai lancé le 11 juin 1884, ma proclamation ainsi qu'il était demandé une proclamation de Quarantaine contre les ports ci-après désignés.

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, des ports mexicains: Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera Cruz et Minatitlan; du port de Colon: Amérique Centrale; de tous les ports de l'Ile de Cuba, de Haiti, ou Saint-Domingo, de Porto Rico et de la Jamaïque; des ports Brésiliens: Rio de Janeiro Bahia et Pernambuco; ainsi que de tous les ports et villages contigus et adjacents et entre les quels et lesdits ports, une quarantaine régulière était en vigueur lancée quarantaine prenant effet le ler mai 1884, de façon à imposer une détention de quarante jours à tous les navires arrivant desdits ports.

Et conformément à la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adoptée le 8 août 1884, demandant une modification de la dite proclamation;

Moi, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par le présente, modifiant ma proclamation du 11 juin 1884, déclarant la détention de tous navires, équipages, passagers, cargaisons venant des ports ci-dessus énumérés, réduite à 10 jours à partir du 15 septembre 1884, excepté dans les cas où un port serait infecté de fièvre jaune, alors que la durée de la détention sera déterminée par le Bureau de Santé.

Et je commande par ces officiers des différentes stations de quarantaine de mettre en vigueur les prescriptions de cette proclamation; car toute violation de cette proclamation ou des lois de cet Etat sur ce sujet seraient rigoureusement poursuivis.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton-Rouge, ce 11me jour d'août A. D., 1884.

Par le Gouverneur,
S. D. McENERY.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat. 13 août—7t

Exposition Universelle de la Nlle-Orléans.

Comité du 2me Groupe.

Horticulture.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1884.

M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de la République Française.

Pour l'Exposition Universelle de la Nlle-Orléans.

Monsieur le Consul Général,

Le but du comité est de fournir aux jardiniers instruits et pratiques qui auraient l'intention de se fixer en Louisiane des renseignements exacts sur la fertilité de son sol, et la salubrité de son climat; de leur faire connaître les plantes que nous avons et celles que nous voudrions voir introduire ici par la France ou ses colonies.

Nous sommes persuadés qu'avec de l'intelligence et les capitaux nécessaires pour cultiver sur une grande échelle des plantes d'ornement et des plantes potagères, ils trouveront en Louisiane les éléments de bien être et de fortune qu'ils peuvent désirer

Mais avant de les engager à venir exploiter les richesses de notre sol il est de notre devoir de les prémunir contre certains préjugés qui ont toujours représenté le climat de la Louisiane comme insalubre et pestilentiel, où le travailleur étranger est sûr de trouver une mort certaine. Nous protestons contre une pareille erreur, depuis trop longtemps fatale aux progrès et à la prospérité de cet Etat. A ces exagérations mensongères et à ces calomnies mises en circulation, par l'ignorance et les préventions intéressées, nous opposons les chiffres officiels de tous les recensements faits par l'ordre du gouvernement des Etats-Unis, qui placent la Louisiane au premier rang pour ses vieillards centenaires, prouvant ainsi combien son climat est favorable au développement de la race blanche.

L'Etat de la Louisiane est situé au sud-ouest des Etats Unis de l'Amérique du Nord, entre le parallèle 28.50' et 33° de latitude nord entre les méridiens 88° 40 et 94° 10' ouest de Greenwich.

Il contient 26 000,000 d'acres de terre. Des rivières innombrables des bayous et de grands lacs occupent une superficie de 1,500,000 acres.

En voyant cette masse énorme d'eau, on serait tenté de croire que les terres de la Louisiane sont basses, humides et marécageuses, mais cette erreur se dissipe bien vite. Le voyageur qui la parcourt dans toute son étendue est agréablement surpris d'y trouver une grande variété de sols, un climat sain, des sites pittoresques et des produits abondants.

En été la température de la Louisiane est plus agréable et plus supportable que celle des Etats du Nord ou de l'Ouest. Si la période de chaleur de ces Etats est moins longue qu'en Louisiane, l'intensité en est plus marquée, par la simple raison que l'été étant plus court dans ces régions, une plus grande somme d'intensité était indispensable pour assurer aux récoltes un développement rapide et une maturité complète. Ainsi, il fait plus chaud à Madison, dans le Wisconsin, dans les trois mois de l'été qu'à la Nlle Orléans pendant ces mêmes mois.

Nous empruntons au travail du Dr Joseph Jones, de la Nouvelle Orléans; les tableaux ci-dessous pour la température mensuelle de la Nouvelle-Orléans pendant une période de 42 ans, s'étendant de 1840 à 1881.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
56.30	58.02	64.33	68.40	75.00	81.34	83.23	83.06	79.58	70.25	62.20	55.43

PAR SAISON ET ANNUELLE.

Printemps	Eté	Automne	Hiver	Annuelle
69.28	82.29	71.00	57.04	68.48

Moyenne de la pluie tombée à la Nouvelle-Orléans pendant une période de 40 années.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
5.39	3.87	4.93	4.44	4.26	5.16	6.32	6.52	4.05	3.62	4.48	4.83

Moyenne annuelle, 56.79 pouces.

L'énorme volume d'eau qui l'environne de tous côtés, ou qui couvre sa superficie, entretient dans son atmosphère une humidité constante, et lui donne tous les caractères d'un climat insulaire qui exclut une température excessive. C'est à sa situation géographique, et à l'égale distribution de sa température et de ses pluies, qu'elle doit les avantages précieux de n'avoir aucun des excès du chaud et du froid.

Avec un tel concours de circonstances favorables on conçoit combien il est facile d'acclimater sur son sol si riche les plantes de l'Europe, des Tropiques, de l'Algérie, de la Chine et du Japon.

Si toutes les flores se trouvent représentées et presque naturalisées. Ce qui nous manque en n'est pas seulement le concours du gouvernement général ou de l'Etat pour établir un jardin d'acclimatation destiné aux plantes exotiques, mais ce sont des jardiniers habiles qui sauraient par leur science, les conserver et les perfectionner par hybridation les plantes nouvelles qu'ils auraient introduites.

Nous recommandons aux jardiniers la flore locale de la Louisiane, si digne de leur attention; inconnue et dédaignée, elle attend un horticulteur intelligent pour prendre dans nos jardins et ceux de l'Europe, la place distinguée qu'elle mérite.

Un fait digne de remarque, c'est de voir avec quelle rapidité certaines plantes qui poussent dans notre sol avec plus de vigueur que dans les serres ou les jardins de l'Europe, perdent leurs traits caractéristiques et leur beauté primitive: ainsi toutes les plantes à feuilles panachées de jaune et de blanc, telle que les Fusains ou Evonymus panachés, les lierres argentés et dorés prennent ici des teintes vertes, brillantes et uniformes.

Certaines variétés de dahlia nain à fleurs très doubles, deviennent, en Louisiane, simples ou semi doubles et leurs tiges arrivent à une hauteur telle que, même avec des tuteurs, il est difficile de les empêcher d'être brisées par les vents ou par leur propre poids. Cette extrême fragilité les a fait rejeter des jardins particuliers. Maintenant les jardiniers seuls, les cultivant, ainsi que la Chrysanthème, sur une grande échelle, pour fournir à la décoration de nos tombeaux, le jour de la Toussaint; époque où, par des soins particuliers et une grande habileté dans le choix des variétés, dahlias et chrysanthèmes doivent être en pleine floraison et rapporter un prix très élevé.

Pour donner une idée des qualités de notre sol et du climat, nous citons le nom de quelques plantes exotiques qui vivent ici en plein air: le Dattier, le Latanier Bourbonica, les Caladiums, les Alocasias, le Canna ou Balisier, le Curcuma, le Camelia, le Magnolia fuscata et tous les autres Magnolias, le Ligustrum, le Métrosidéros, le Figuier, le Gardenia, l'Olivier odorant de la Chine, le Jujubier, le Néflier du Japon, le Kaki du Japon, le Grenadier, l'Oranger, le Laurier-rose, le Rhinchospermum jasminoïdes, le Yucca, les Strelitzia, le Ferreskia horrida, les Bignonias, Técomas, le Chèvre-feuille, le Glaïeul, la Tubéreuse, le Lis tigré, le Lis longiflora, les Amaryllis, les Brazilienses, Longiflora Vitata, et Belladonna, l'Iris versicolor, les Narcisses, les Jonquilles, les Scilles maritimes, de Corse et du Pérou, tous les rosiers.

Presque toutes les plantes de serres, peuvent facilement, avec très peu de précaution, passer de six à huit mois de l'année en pleine terre et servir à la décoration de nos plates bandes et de nos corbeilles.

Quoiqu'elle ne soit pas très éloignée du Mexique et de l'Amérique Centrale, contrées si riches en orchidées, ces plantes sont excessivement rares en Louisiane, où leur culture serait facile avec leur floraison si belle et si bizarre elles seraient pour l'intérieur de nos maisons de splendides ornements pendant l'été et l'hiver.

Depuis longtemps les horticulteurs français ont étudié cette flore, qu'ils ont introduite et cultivée en France; en choisissant les variétés les plus remarquables et les plus prolifères, ils devraient profiter de l'Exposition universelle pour les réintroduire à la Nouvelle-Orléans; ils ne manqueraient pas d'y trouver des amateurs.

Nous n'avons jamais eu qu'un petit nombre d'amateurs de salon; ils seraient plus nombreux et plus en vogue, si nos jardiniers pouvaient nous procurer une plus grande variété de plantes aquatiques. Toutes les plantes potagères connues ou cultivées en France réussissent bien à la Nouvelle-Orléans et dans les environs, et procurent au travailleur industrieux une grande aisance. Certaines variétés peuvent être cultivées sur une très grande échelle dans les paroisses d'Orléans, St-Bernard St-Charles, Plaquemines, Jefferson, St-Tammany.

Les légumes sont la production est bien au-dessous de la demande, dont une fournissent les primeurs pour tous les Etats-Unis, sont les haricots verts, la fève plate (dite de Lima), les petits pois, (de nouvelles variétés devraient être introduites) le choux et les artichauts. Il se fait de telle expédition de ces légumes pour les villes du Nord et de l'ouest qu'ils ne peuvent pas suffire aux besoins de notre marché.

Toutes les herbes pour les légumes et les fruits seraient très lucratives, et où trouveraient à la place d'une manière avantageuse dans les nombreuses briqueries de commerce qui existent établies ici et dans les Etats-Unis.

Le pêcher croît bien en Louisiane et donne de très bons fruits surtout dans la paroisse St Tammany, située de l'autre bord du lac Pontchartrain. Le prunier vient très bien dans cet Etat, mais à part une petite mirabelle, toutes les variétés usuelles sont détestables. L'introduction de nouvelles espèces conviennent à notre sol et à notre climat deviendrait une source de profits pour l'introducteur et l'acheteur.

Toutes les vignes d'Europe peuvent être cultivées ici, surtout dans la paroisse St Tammany dont le sol léger est excellent et très propre à être amendé par des engrais chimiques.

Dans cette paroisse quelques français ont déjà réussi à faire sur une petite échelle du bon vin en mélangeant le jus des vignes américaines et européennes. Mais ce qu'on ne recommande rait pas au cultivateur français qui viendrait s'établir en Louisiane de suivre leur exemple.

Tous ses efforts devront tendre à chercher et à choisir les variétés qui peuvent fournir du raisin de table en mois de juin, avant l'arrivée des armées de chenilles qui dévorent les feuilles de la vigne, et laissent le raisin exposé au soleil qui le dessèche.

Un raisin passable et bien accepté par la consommation, mûrissant du 10 au 15 juin, est déjà cultivé, et rapporte de 40 à 50 cts à 2 francs 50 centimes la livre prise sur la treille du marchand.

La paroisse St Tammany est spécialement recommandée au cultivateur français par ce qu'elle n'est pas éloignée de la Nouvelle-Orléans, que son climat et ses eaux sont salubres, que la fièvre jaune ne l'a jamais visitée, même pendant les épidémies.

On peut obtenir du gouvernement des lots de terres vierges de 160 arpents par famille à la seule condition d'y habiter et de les cultiver pendant 5 ans, après lesquels le gouvernement fournit un titre complet.

Ces mêmes terres peuvent être achetées du gouvernement à raison de $1.25 (6 fr nos 25 centimes l'acre. Pour les terres défrichées le prix est de 1 à 5 dollars (5 à 25 francs l'arpent).

Respectueusement soumis.

DR. CHARLES C. TURPIN,
Président du Comité.
DR. GUSTAVE DEVRON,
Rapporteur.

Comité du 2me Groupe.

Horticulture.

Nouvelle-Orléans. 29 juillet 1884.

M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de la République Française.

Pour l'Exposition Universelle à la Nlle Orléans.

M. le Consul Général,

Désireux de voir la France dignement représentée à l'Exposition Universelle de la Nlle-Orléans dans la section d'horticulture, le comité prie M le Vicomte Paul d'Abzac Consul Général, Commissaire de la République Française à l'Exposition de la Nouvelle-Orléans, de vouloir bien demander au gouvernement,

1° D'organiser un comité officiel de patronage à Paris.

2° De faire parvenir à la Nouvelle Orléans une exposition gouvernementale;

3° De fournir un transport de l'Etat pour porter et ramener en France, les plantes destinées à l'exposition;

4° D'inviter la direction du jardin des plantes et celle de la société d'acclimatation à se faire représenter par une commission;

5° De réclamer le concours distingué de M. Alphand, directeur des serres de la ville de Paris, et de M le directeur du jardin d'acclimatation d'Alger, et les engager à exposer quelques-une de leurs magnifiques produits qui ne manqueront pas d'obtenir tous les succès qu'ils méritent.

Respectueusement soumis,
DR. CHARLES C. TURPIN,
Président du Comité.
DR. GUSTAVE DEVRON,
Rapporteur.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Comité Consultatif du 6me Groupe—Arts Industriels.

RAPPORT—A M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de République Française à l'Exposition Universelle de la Nouvelle Orléans.

Machines Hydrauliques.

Dans la Basse Louisiane que nous habitons, le sujet le plus intéressant à l'agriculture, partant à la richesse du pays c'est d'abord la protection des terres contre les inondations, puis le desséchement de ces terres pour la culture.

Nous n'avons pas ici, à nous occuper de la construction des levées, une commission d'ingénieurs nommés par le Gouvernement, et ceux de l'Etat sont maintenant chargés de leur construction, malgré toute l'expérience et le savoir des ingénieurs choisis, il arrive souvent que des crues énormes du fleuve emportent les levées et inondent le pays à une grande distance. Pour se protéger contre ces inondations, les planteurs entretiennent des levées sur leur ligne de fond, qui s'étend en arrière des deux côtés et fortement soutenues à [illegible] et plus loin jusqu'à la rive [illegible] du grand fleuve tout le long de son parcours.

Ici se présente naturellement une étude sur les terrains d'alluvion. Avant que l'Européen n'eût pris possession de la Louisiane, le fleuve à chaque crue débordait sur ses deux rives, et déposait un limon fertile qui, en s'accumulant, a formé peu à peu les terres qui s'avancent en pente douce jusqu'au Golfe du Mexique. [illegible]

Un savant géologue, M. E. Thomassy, membre de la Société géologique de France avait songé à l'exhaussement du sol de la Basse-Louisiane au moyen de la crue périodique du fleuve, en formant sur chaque habitation des bassins devant recevoir à tour de rôle les eaux des grandes crues, qui déposeraient leur limon dans ces bassins. [illegible] du fleuve. Des expériences que j'ai eu l'honneur de faire avec M. Thomassy nous ont prouvé que le système de Victor Fossombroni pour l'assainissement des maremmes en Italie par les "Colmates," pouvait être à la Basse-Louisiane. Ces bassins étaient formés par un éperon qui partirait au 1=56 à l'entrée du Bayou Plaquemine, en dirigeant le courant du fleuve pour former au nouveau rivage et éperon, il avait formé en une saison un dépôt de limon de 6 mètres 70 d'épaisseur sur toute la surface couverte par les eaux.

Cette digression est à point pour renouveler l'attention sur l'immense bénéfice que l'on peut tirer des dépôts du fleuve par le système des "Colmates" et aussi pour ressortir les mérites et les travaux scientifiques de notre compatriote et ami, M. E. Thomassy.

Pour revenir aux talus formés par les dépôts; le citeral comme exemple qui peut servir pour presque toute la basse Louisiane, les niveaux qu'il m'a été donné de prendre moi-même à la Nouvelle-Orléans pour le service du bureau du voyer: La différence entre le haut de la levée et le trottoir de la rue Bourgogne, en suivant la rue Bienville. Une distance d'à-peu près 610 mètres, est de 3m 50 et de là, au niveau de la mer, pris au Lac Pontchartrain à 6 kilomètres, la différence n'est que de 1m 53, faisant en tout 5 mètres 03.

C'est à ces talus que se rattachent les levées dont je parlais plus haut et qui forment des bassins qu'il faut dessécher pour la culture.

Bien des idées ont été mises en pratique à cette fin et beaucoup ont échoué, ou n'ont rempli le but qu'à grands frais. Le Tympan, la noria, la vis d'Archimède, la pompe, l'hélice, la porteuse à aubes; tous ces moyens sont défectueux en ce qu'ils élèvent l'eau à une hauteur permanente qui est le maximum du travail, ce qui est souvent inutile.

Les roues à aubes inclinées sont de tous les engins de desséchement les plus économiques, même en demandant de puissantes machines et beaucoup de combustible.

Ne pourrait-t on pas combiner une machine qui eût les mêmes avantages et consumât moins de charbon!

La description de l'une de nos machines à desséchement à la Nouvelle-Orléans, peut donner à quelques-uns de nos compatriotes, l'idée d'une construction meilleure en quelques points et qui puisse être mise à la portée des cultivateurs. Prenons comme modèle la machine de l'Avenue de Londres sans contredit la plus belle des quatre employées à la voirie de la ville. C'est un bâtiment carré, en briques; construit sur un bassin semi-circulaire, dans lequel le canal d'égout apporte les eaux de pluie et autres provenant du déversement des eaux publiques ou de ménage distribuées par les pompes du "Water Work." Cette machine dessèche un espace de 3,500 hectares.

Ce bâtiment renferme un jeu de chaudières à vapeur, une pompe alimentaire, deux machines à vapeur indépendantes de 50 chevaux vapeur chacune et deux roues à aubes. Ces roues de 9m.15 de diamètre sur 1m.50 de large sont entièrement en fer, les deux côtés sont reliés par des boulons croisés; leur axe s'appuie sur deux murs qui forment un bassin dont le fond parallèle à celui du canal est relevé en courbe de 80 centimètres au plus, donnant un espace libre aux aubes, qui sont en bois, au nombre de 14 ou 16 dans la circonférence, elles ont 2m 40 de longueur et sont inclinées suivant une tangente à un cercle intérieur d'un quart plus petit que le diamètre extérieur; ce qui donne une poussée à l'eau sans charger la roue de son poids. La roue est mue par un pignon placé au bout de l'axe de la roue volante de la machine à vapeur, s'engrenant dans des segments à denture intérieures, sur un des côtés de la roue à aube et à sa partie postérieure, de manière à obtenir une force tendant à alléger le côté des aubes. Derrière la roue, le plus près possible est une porte d'écluse qui s'ouvre en dehors, elle est appuyée sur les deux côtés par des retraits dans les murs et en bas par un palier formé immédiatement après la courbe du fond du canal.

Si l'eau dans les canaux venant de la ville est plus haute que celle du Lac Pontchartrain situé derrière la Nouvelle Orléans, elle s'écoule naturellement par l'écluse qui n'est pas retenue; mais la moindre différence de niveau qui du côté du lac fait fermer cette écluse, est facilement combattue et à peu de frais de combustible par la roue dont le travail n'augmente qu'en raison de la hauteur de l'eau contre laquelle elle agit.

C'est là le principe des meilleurs moyens de desséchement et celui employé par beaucoup de planteurs de la Louisiane. Ces machines sont fort anciennes; quand je suis arrivé dans ce pays en 1832 elles étaient employées depuis longtemps, on a cherché des moyens moins coûteux, mais on est toujours revenu à la roue à aubes.

Quelle que soit l'amélioration qui puisse se présenter à l'Exposition Universelle sur cette matière elle est sûre d'attirer l'attention de notre population agricole et de nos ingénieurs.

L'irrigation aussi demande l'attention des Exposants; à première vue, il paraît bien simple d'obtenir de l'eau d'un fleuve qui déborde si souvent et est encaissé dans des digues; mais il est imprudent de couper les levées, et à l'eau basse le fleuve qui est à 4 mètres 87 plus bas que la crête des levées, à la Nouvelle-Orléans, l'est de 6m 96 à Baton Rouge à 289 kilomètres d'ici. On emploie depuis quelques années des moulins-à-vent pour pomper l'eau dans les canaux surtout pour les rizières; mais dans un récent voyage que j'ai fait sur le fleuve, j'ai remarqué que beaucoup de ces moulins sont brisés par la violence des coups de vents. On ne peut songer à des machines à vapeur, elles sont trop coûteuses. Un bon moulin-à-vent, solide, qui s'oriente de lui même et règle sa voilure automatiquement serait aussi une acquisition grandement remarquée à l'Exposition

L. FERMAUX, Ingénieur civil.
Rapporteur.

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1

CONSULAT DE FRANCE
NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve Altazin-Gla (Négociant armateur harengs et morues-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits seizièmes.

2°—MM. Adr. Mesnard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM A. Guillaume & Cie, négociants en vins fins et ordinaires, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M Edgar Rigaut (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Claris & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Départ au Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de papiers pour clichage au papier, &c, fournisseurs de l'imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours, et Chaix, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Phillips brothers & Co e Rio et de MM. Holworthy & Ellis, de Santos exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Ry & frères de Paris, négociants en grains, désire traiter des affaires de céréales et gemmes à la commission contre crédits de banque

7°—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, de sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes, quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes Bravais (granules anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Louis Duval aîné, château de Varrains, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Decandt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carleton Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. E. Decandt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France. No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884
Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle Orléans.

1er Groupe—Agriculture.

Monsieur le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de la République française à l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Monsieur le Commissaire.

Vous avez bien voulu demander à votre comité de l'Agriculture quelques renseignements sur la Ramie, cette plante de laquelle on s'est beaucoup occupé ici il y a quelques années, et qu'il a fallu abandonner faute de machine pour en rendre la culture profitable.

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport suivant:

La Ramie, originaire du Japon fut introduite en Louisiane, pour la première fois, vers 1867, et les essais qui furent faits, à cette époque, et pendant cinq ou six ans suivis par plusieurs de nos habitants, démontrèrent, de la manière la plus satisfaisante, que le sol et le climat de la Louisiane et de presque tous les Etats du Sud étaient des plus favorables à la culture de cette plante.

La Ramie, plante des climats chauds, peut se cultiver partout où, en hiver, la terre ne se glace pas à plus de 3 pouces de profondeur

Cette plante se renouvelle sans cesse d'elle même, d'où il suit qu'une fois plantée, elle demeure pour un grand nombre d'années, sans qu'on ait à la replanter

3° La Ramie donne trois récoltes ou coupes chaque année, chaque coupe donne, par arpent, de 400 à 500 livres de fibres brutes, c'est-à-dire convenablement préparées pour le marché.

Cette fibre peut facilement se vendre, et en très grande quantité, à 20 et 25 cts la livre.

Le principal travail, pour une plantation de la Ramie, consiste dans un labour profond, 18 pouces au moins, 24 pouces seraient de beaucoup préférable, et dans un égout ou drainage de la plantation aussi parfait que possible.

C'est à l'aide de ce drainage que la terre reste meuble et légère, et que les racines, s'étendant avec facilité, produisent une abondance de tiges, et des tiges fortes et vigoureuses.

Récemment plusieurs machines pour extraire la fibre de la Ramie ont été inventées, ces machines ont dit-on, donné des résultats qui ne laissent rien à désirer, sous le rapport de la décortication et de la préparation de la fibre, pour le marché. Elles seront exhibées à notre prochaine Exposition et fonctionneront, aussi souvent qu'il sera possible de se procurer des tiges de Ramie.

Nous engageons fortement nos planteurs et tous les cultivateurs étrangers qui visiteront notre Exposition universelle, à faire connaissance avec cette plante dont la culture deviendra bien certainement l'une des plus importantes de la Louisiane, et sans aucun doute la plus rémunérative.

L'habitant des Etats du Sud de l'Union américaine est essentiellement agriculteur, et il doit en être ainsi, puisque la Providence lui a donné un sol d'une richesse vraiment merveilleuse

On ne trouve, en effet, nulle part sur le globe des terres plus riches et plus fertiles que les terres de ces Etats, avec des facilités exceptionnelles, pour le transport des produits, aux marchés les plus avantageux.

Les machines nouvellement inventées, permettront au cultivateur du sol, de la Louisiane surtout, de joindre à la culture de la canne à sucre, celle de la Ramie, de la jute, du chanvre et du lin cultures destinées, par leurs brillants résultats, à attirer dans nos campagnes, les colons intelligents, dont elles ont tant besoin.

Respectueusement soumis,
Pour le comité,
JOS. LOMBARD, Président.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX
D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de **Toilette pour Dames,** la VIGUEUR est sans pareille; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.,* 2 Juillet, 1882: "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer,* dit: "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Ecossais, écrit de *Boston, Mass.,* 6 Février, 1880: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 28, Charlestown, Mass.,* 14 Avril 1882, dit: "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes.

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La, & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boîte 2 post de Gretna.

S. D. HARVEY, propriétaire.
8 ao—1an

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie	$255,251 36
Sur les risques maritimes	17,931 68
Sur les risques de rivières	20,305 94
Primes totales	$293,488 98
Moins les primes non échues	71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai, 1884	$222,248
Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie	$105,567 02
Sur les risques maritimes	6,523 87
Sur les risques de rivières	6,104 92
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	15,943 99
Réassurances et primes remboursées	21,127 13—$155, 6 9
Profits	$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles	$247,045 88
Papiers de ville	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements	162,590 32
Billets à recevoir	69,964 67
Primes en collection	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane	15,626 25
Comptant	46,280 58
	$648,151 84

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 16e jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MASPÉRO, J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY, JOS A. SHAKSPEARE
D FATJO, JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX,
CHAS LAFITTE, B. W. TAYLOR.
17 juin—

[illegible] Canal, du City Park [illegible] du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ [illegible] milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane. Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds - du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line

Station de départ. coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite au Mississipi au lac Pontchartrain

[illegible] la rue Annonciation.

Station de départ: Rue du Canal, entre Camp et Magasine. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à sa jonction avec les rues Delord et Annonciation, et suivent cette dernière rue, au contour sur la Place Annonciation, jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annonciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et celle-ci jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal, coin Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road, d'où ils descendent jusqu'à la rue Peters et à la rue du Canal. On peut voir sur le parcours de cette ligne la Fabrique [illegible] et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park 6ème district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue où à Napoleon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles

Ces lignes comprennent deux routes. La station de départ est au pied de la rue St. Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Cercle Tivoli où elles gagnent Triton Walk. Les *Baronne cars* passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la station d'arrivée située rue Huitième. Les *Dryades cars* vont de Triton Walk à la rue Dryades, passant devant le marché de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivant St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère pour les *Baronne cars* par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les *Dryades cars,* par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St. Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de musique, le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, la Place La[illegible] [illegible].

[illegible] des Fair Grounds.

[illegible] de départ: rue du Canal [illegible] Parcours: [illegible] Dauphine, Dauphine jusqu'à [illegible] Dumaine jusqu'à Broad. Broad jusqu'à [illegible] et de là à la station d'arrivée. [illegible] lignes suivent la même route, [illegible] au lieu de tourner dans la rue Broad, suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St. Jean et [illegible] jusqu'à la station [illegible] devant la porte des Fair Grounds. [illegible] par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St. Pierre, et [illegible] la rue de [illegible] jusqu'à la rue du Canal